

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 8 février 2021

**CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2020-2021 -
CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE &
OISE**

NOTE DE SYNTHÈSE

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) s'est engagée dans la mise en place d'un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC), et de l'Académie de Versailles.

Dans ce contexte, des résidences artistiques seront organisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine, en lien avec les établissements, les acteurs, les réseaux et les dispositifs culturels du territoire. Il s'agira de mettre en place des « résidences-mission » d'une durée de deux (2) ans avec des compagnies d'artistes, pour permettre au public de comprendre le processus de création.

Les projets des artistes devront ainsi permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Développer l'accès à l'art et à la culture, par l'éducation artistique,
- Créer du lien, du vivre ensemble, par le biais de rencontres et d'échanges,
- Favoriser la mobilité et la mixité des publics, leur permettre de se croiser et de partager autour du processus de création du collectif d'artistes,
- Permettre aux groupes de comprendre qu'ils travaillent sur un projet commun à l'échelle du territoire de la Communauté Urbaine.

Le CLEA s'adresse à tous : les enfants à partir de trois (3) ans, les jeunes, les adultes et les familles. Il vise également toute structure accueillant du public : établissements culturels, accueils de loisirs, espaces de quartiers, établissements scolaires de l'école primaire au lycée, temps d'activités périscolaires, associations, pôles linguistiques etc.

Pour sa quatrième année consécutive de participation, la Ville souhaite choisir deux (2) équipes artistiques pour son inscription 2020-2021 dans le CLEA :

- **La compagnie de danse Chriki'Z.** Son projet « Opus novum » est une proposition intergénérationnelle, interdisciplinaire. Elle détourne des lieux de patrimoine, leur histoire, leur fonction première. Elle détourne des œuvres d'art, pour en faire une nouvelle œuvre. Les esthétiques, les artistes et les danseurs apprentis de la population locale se croiseront. Chacun sera protagoniste dans ce projet. Pour que le patrimoine soit acteur du présent. Pour que l'art, dans toutes ses dimensions, soit accessible à tous, et que chacun se l'approprié.
- **Le collectif en arts visuels Les Soeurs Chevalme.** Son projet « Blouses de l'industrie » consiste en une immersion et des recherches dans l'histoire industrielle de la région. Le projet emmènera les participants dans les champs de l'intime et du sensible pour produire une œuvre collective, dont le porte étendard sera la blouse, le fameux bleu de travail.

Le dispositif s'organise comme suit :

- **La journée de formation** des référents des groupes qui vise à :
 - Permettre aux référents de groupes de pratiquer et comprendre la démarche artistique proposée,
 - Favoriser les échanges avec les référents concernant l'adéquation de la proposition artistique et leurs publics,
 - Sensibiliser les référents à leur rôle de médiation du projet auprès de leurs publics.
- **Les diffusions des équipes artistiques :**
 - Il s'agit de la présentation de l'univers artistique des collectifs d'artistes, au sein de plusieurs établissements culturels répartis sur le territoire,
 - Cette présentation d'une heure trente comprend la durée d'un spectacle ou d'une exposition et un temps d'échange entre les groupes et le collectif d'artistes.
- **Les ateliers d'expérimentation menés par les artistes :**
 - Animation d'un atelier d'expérimentation de 2h30 en moyenne dans le lieu du Partenaire,
 - L'objectif est de découvrir et pratiquer l'univers artistique de la compagnie Chriki'Z et du collectif Les Soeurs Chevalme.

La Ville souhaite s'inscrire dans ce dispositif en proposant la participation de cinq (5) groupes : quatre (4) groupes portés par le Service Enfance-Loisirs et un (1) groupe de seniors portés par la Direction de la Culture. Pour 2020-2021, le coût du projet est de 450 euros par groupe, soit un coût total de 2 250 euros à verser à la CU GPS&O.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention organisant le partenariat entre la Ville et la CU GPS&O au titre du CLEA et d'autoriser la Ville à régler la somme de 2 250 euros à la CU GPS&O.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de la Ville et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise de développer l'accès à l'art et à la culture par l'éducation artistique,

Considérant le souhait de la Ville de créer du lien et du vivre ensemble par le biais de rencontres et d'échanges,

Considérant le souhait de la Ville de favoriser la mobilité et la mixité des publics, et de leur permettre de se croiser autour du processus de création,

Considérant le souhait de la Ville de mettre en place une éducation artistique pouvant concerner aussi bien le jeune public que sa famille, dans une logique de mutualisation de l'offre artistique et culturelle en adoptant une approche territoriale,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention organisant le partenariat entre la Ville et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise au titre du Contrat Local d'Education Artistique 2020-2021,
- **d'autoriser** la Ville à régler la somme de 2 250 euros à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise au titre du Contrat Local d'Education Artistique 2020-2021.

Le Maire

Raphaël COGNET